

### LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que cette Chambre se rende immédiatement auprès de lui, dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada.

Loi modifiant la loi sur la défense nationale.

Loi prévoyant le paiement d'allocations aux jeunes.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

#### L'INSTRUCTION PUBLIQUE

##### MESURE DESTINÉE À FACILITER L'ATTRIBUTION DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Gordon en vue de la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° C-110, destinée à faciliter l'attribution de prêts aux étudiants, et de l'amendement de M. Gauthier.

(Texte)

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, depuis quelques jours, la Chambre étudie le bill C-110 concernant les prêts aux étudiants.

Cet après-midi, le député de Roberval (M. Gauthier) a proposé un amendement.

En présentant ce bill, le gouvernement avait certes de bonnes intentions, car pour nous et pour toute la population canadienne, l'éducation est très importante, parce qu'elle concerne, surtout une très grande proportion de notre jeunesse, laquelle représente l'avenir du Canada. C'est pour cette raison que le gouvernement présente ce bill touchant l'éducation, afin de permettre aux étudiants de parfaire leurs études, bref, d'être mieux préparés pour faire face à la vie et à ses nécessités.

Par contre, le point qui me frappe le plus, et sur lequel plusieurs députés ont appelé mon attention, c'est que le gouvernement s'immisce dans un domaine qui ne lui est pas propre, qui est nouveau ou qui n'est pas particulier au gouvernement fédéral.

Ce n'est pas la première fois que nous, du Québec, entendons parler d'éducation. Il y a quelques années, les libéraux de la province de Québec nous disaient que notre système d'éducation n'était pas parfait sous l'ancien

régime, qu'ils voulaient l'amender; ils nous ont alors promis la gratuité scolaire.

Il y a quelques années, on nous a promis, dans la province de Québec, la gratuité scolaire, et aujourd'hui le gouvernement fédéral vient nous parler de prêts aux étudiants.

D'un côté, les libéraux promettent la gratuité scolaire, et ici, à Ottawa, on permet d'endetter les futurs étudiants, la future élite de la province de Québec ou du Canada.

On a présenté la gratuité scolaire comme une planche de salut pour nos jeunes. Aujourd'hui, on s'aperçoit que cela a été une véritable déception, et actuellement, on nous présente une mesure visant à accorder des prêts aux étudiants canadiens, y compris ceux de la province de Québec, comme étant la planche de salut qui leur permettra de résoudre leurs problèmes.

Mais si l'on examine ce qui s'est produit dans les autres domaines où le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont déjà mis des prêts à la disposition des différentes classes sociales, on constate que ces prêts n'ont pas donné les résultats souhaités ni atteint les buts visés.

Par exemple, on se souvient très bien de ce qui s'est produit par suite de l'adoption des mesures relatives aux prêts agricoles, aux prêts industriels, aux prêts à la petite industrie; aujourd'hui, on s'aperçoit que ces mesures n'ont pas résolu les problèmes des cultivateurs ou industriels.

Pour ce qui a trait à la gratuité scolaire, on nous avait dit que nous n'aurions rien à payer. Aujourd'hui, on s'aperçoit que les livres scolaires coûtent plus cher qu'autrefois, que la construction de nos écoles coûte plus cher que jamais et que nos taxes scolaires sont plus élevées que jamais, que les taxes de vente provinciales, lesquelles concernent en quelque sorte le bill actuellement à l'étude, ont augmenté, de même que les déficits scolaires.

Que voit-on pendant tout ce temps-là? L'autonomie des parents est devenue lettre morte, car il y a belle lurette que leur autonomie est disparue. On constate aussi que l'autonomie des commissions scolaires n'existe plus; elles sont sous la tutelle quasi-totale du gouvernement provincial.

Que voit-on maintenant? On voit l'autonomie de la province de Québec menacée dans un domaine qui lui est propre, particulier et réservé.

Il y a même des députés en cette enceinte qui ont préconisé l'institution d'un ministère fédéral de l'éducation. Eh bien, si ce principe de centralisation est tellement bon, pourquoi ne pas préconiser aussi la création d'un ministère international de l'éducation, par les Nations Unies? Tant qu'à être ridicules, aussi bien l'être tout à fait!

[M. l'Orateur.]